

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

l'An deux mille vingt-quatre

le 22 mai à 2024,

le Conseil municipal de la commune de Barjac,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. RAYBAUD – M. FURESTIER – M. GEVAUDAN, Mme OLIVIERI, M. LAZARD – Mme ESNEE

Absents : Mme CLAVAGUERA – M. VINOLO

Procuration : Mme FERRAT à Mme GUYONNAUD – Mme EL ATTAR à M. BELIN – M. GILLES à M. CHAULET

Délibération n°2024 - 67

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour l'aménagement du Donjon

La commune de Barjac projette d'aménager le donjon, chaînon manquant de l'aménagement du complexe culturel du château de Barjac (cinéma, bibliothèque, salle de danse, salle de musique, de peinture, d'expositions, etc.). Le permis de construire a été déposé.

Le projet consiste à :

- Aménager en rez-de-chaussée une cellule « sanitaire » comprenant deux WC dont un PMR, ainsi qu'un local destiné à l'équipe de musique et un local attribué à la mairie ;
- Aménager une mezzanine constituée d'une structure métallique et de pannes bois revêtue d'un plancher en châtaignier. L'accès est traité par un escalier également en châtaignier.

La surface du rez-de-chaussée est de 44 m² et celle de la mezzanine de 41 m², soit un total de 85 m².

Le coût total du projet est estimé à 173 809 € HT (159 458 € HT de travaux et 14 351 € HT d'honoraires et de frais de maîtrise d'œuvre). Cette estimation ne tient pas compte du coût lié aux fouilles archéologiques préalables que la DRAC souhaite mener. Le montant de ces fouilles n'est pas éligible aux aides financières de la Région.

Le plan de financement sollicité se structure comme suit :

- Demande d'une subvention à hauteur de 19% sur la base des dépenses éligibles auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie, soit 32 762 € HT.
- Demande d'une subvention à hauteur de 30% auprès de Monsieur le représentant de l'Etat, soit 52 143 € HT.
- Demande de subvention à hauteur de 10% auprès du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, soit 17 230 HT.

M. le Maire rappelle que ce projet structurant pour Barjac et son centre-bourg est identifié au sein des plans d'actions des programmes « Petites Villes de demain » au travers de son opération de revitalisation de territoire (ORT) et « Bourgs-centres Occitanie » avec l'avenant 2022-2028.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie, une subvention d'investissement de 32 762 € HT pour la réalisation des travaux d'aménagement du Donjon.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2024-66.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD

Le Maire,
M. Edouard CHAULET